

Exposé de Bruno Schiffers *

Je remercie Maria pour cette introduction remarquable. Je dirais qu'à l'écouter, j'ai deux mots-clés qui me viennent à l'esprit : le premier serait la complexité et le deuxième, la perplexité.

Je pense qu'en effet la problématique des pesticides traîne depuis longtemps et est difficile à expliquer ou à faire passer dans les médias parce qu'il y a beaucoup de points qui parfois se contredisent ; c'est un problème qui est donc très complexe.

Premier mot clé : la complexité.

Examinons tout d'abord la question des risques : on n'a pas, comme pour la cigarette par exemple, un seul agent d'exposition mais on a une multitude d'agents d'exposition. Il faut se rappeler qu'avant le nettoyage, si j'ose employer ce mot, par la directive 91/414 (1), on avait plus de mille substances actives sur le marché, beaucoup plus encore si on prend tous les pays européens. Evidemment chacune d'entre elles a des propriétés qui lui sont propres, des pôles d'action qui lui sont propres, des durées de vie qui lui sont propres, qui peuvent interagir avec les autres. Et bien sûr, une partie de ces produits a disparu et d'autres sont apparues. Il reste grosso modo, 300 substances actives qui existent sur le marché mais avec une multitude de formulations, avec des adjuvants nombreux. Ce qui fait que les risques sont assez complexes à évaluer parce qu'il y a une évolution constante des molécules dans le temps et donc, ces agents d'exposition ont varié. Quand on essaye de remonter pour des maladies chroniques de long terme comme le cancer ou d'autres maladies dégénératives, et que l'exposition a été aussi variée, cela rend évidemment l'étude complexe.

En termes de complexité, les voies d'exposition sont également multiples. Il y a bien sûr la voie alimentaire ; il y a les résidus dans nos aliments- si on ne mange pas du bio-, résidus que l'on retrouve dans les eaux de boisson, même quand on nous garantit que les eaux sont potables. Vous pouvez d'ailleurs voir sur le bas des factures d'eau actuellement communiquées, une note de contamination indiquant qu'on a dépassé le seuil de très peu mais cela veut dire qu'il y a dans les eaux de boisson quelques traces de résidus de pesticides.

Il y a également la voie de contact et la voie d'inhalation qui sont souvent passées inaperçues. Et dans mes dernières années de travail à Gembloux à l'unité Agro- Bio Tech, j'ai pu notamment, avec l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et le centre de recherche agronomique wallon, rechercher les pesticides qui étaient présents dans l'environnement et notamment dans l'air et la contamination des habitants qui vivent à côté des champs, et puis des écoles qui sont souvent placées à proximité des champs. Là, on a pu montrer qu'on n'avait pas, comme en 2017, 23 ou 24 substances, mais qu'on trouvait parfois jusqu'à 70 substances différentes présentes dans l'environnement. Par exemple, dans 75% des capteurs que j'avais placés en 2018, on retrouvait tous les produits chlorés comme le lindane, le chlordane, le DDT et ses dérivés etc., donc un ensemble de produits qui normalement n'ont plus rien à y faire évidemment mais qui sont persistants.

La complexité existe aussi au niveau des synergies. On ne sait pas grand-chose pour ne pas dire rien en fait des interactions entre les substances actives et leurs métabolites, ni non plus entre ces substances actives et les contaminants naturels que sont par exemple les mycotoxines, les métaux lourds, les PCB, les dioxines et tous les autres polluants que l'on peut trouver. Cela rend encore le travail plus complexe.

On comprend que les méthodes utilisées pour l'évaluation sont très peu représentatives de cette complexité. Quand je regarde la réglementation, on peut toujours bien évidemment émettre des critiques sur les critères qui sont là, et sur les principes de cette réglementation mais je trouve que là où ça pêche le plus, c'est au niveau des méthodes d'évaluation.

D'ailleurs, j'ai connu plusieurs cas dans ma carrière où l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) revient sur les méthodes préconisées par elle-même quelques années auparavant, par exemple sur les abeilles, sur l'évaluation des risques par rapport aux agriculteurs eux-mêmes. Il faut le savoir, il a fallu plus de vingt ans pour qu'on revoie les lignes directrices de l'évaluation de l'exposition des agriculteurs qui sont quand même les premiers concernés, les premières cibles.

J'ai lu il n'y a pas si longtemps un article sur les vers de terre et sur le fait que si on évalue la toxicité des pesticides sur les vers de terre, on utilise l'*Eisenia foetida*, qui est un ver du vermicompost ; donc qui n'est pas un ver que l'on retrouve dans les sols, cela n'a rien à voir avec les lombrics mais évidemment c'est plus facile à élever. Donc on a pu montrer les réactions de ces vers de vermicompost aux pesticides qui ne sont pas du tout les mêmes que celles qu'on peut attendre de lombrics.

On pourrait multiplier les exemples mais cela veut dire que cette complexité, est pour moi, un très gros problème qui est très mal traité actuellement par les agences comme l'EFSA sans parler évidemment de notre petit service public fédéral avec les moyens qu'il a.

Deuxième mot clé : la perplexité.

J'ai passé 35 ans de carrière à étudier les pesticides, cela veut dire que j'ai commencé à travailler 20 ans après la publication du « Printemps silencieux ». On était déjà bien au courant a priori des risques que faisaient courir les pesticides à l'écosystème.

Or, on ne nous en parlait pas du tout évidemment, ou en termes peu flatteurs, à l'Université. Et maintenant, le nom de Rachel Carson a été donné à la station Phytopharmacie de l'Université de Gembloux. C'est pour vous donner une idée de l'évolution des mentalités.

Mais la perplexité est là devant tout ce qui s'accumule :

- l'impasse agronomique actuellement puisque les pesticides engendrent des résistances, du côté des ravageurs, des mauvaises herbes, etc... ;
- l'impasse économique, cela coûte de plus en plus cher, parce que mettre les produits sur le marché coûte 200 millions d'euros ;
- l'impasse sociale parce que les agriculteurs continuent finalement à utiliser ces produits. En réalité, ils ne vivent pas de leur travail d'agriculture intensive ; donc le modèle économiquement ne tient pas la route ;

- l'impasse sanitaire : on connaît maintenant le coût caché sur la santé de tous ces contaminants
- l'impasse environnementale dans laquelle on se trouve suite à la contamination des eaux notamment. Nous payons les frais d'assainissement de plus en plus grands et évidemment le coût de la perte de la biodiversité.

Je suis perplexe parce que malgré toutes ces preuves qui s'accumulent depuis des années, il n'y a rien qui bouge ou très peu de choses.

Il y a quand même eu des victoires comme par exemple l'interdiction d'utiliser les pesticides dans les lieux publics, Il y a donc eu des éléments positifs. La réglementation a évolué dans le bon sens, c'est vrai mais on a vu qu'elle n'a pas engendré les effets espérés. Donc malgré toutes ces évidences, on a l'impression que, comme pour la crise climatique, la grande majorité des scientifiques qui tirent ces sonnettes d'alarme ne sont pas entendus des autorités et qu'au contraire, on se fait insulter, menacer, ostraciser de certains groupes quand on a le malheur de contredire ou d'aller à contre-courant, encore maintenant.

Donc voilà, je suis moins optimiste que vous en disant que le public est déjà bien conscient. Moi, j'ai l'impression qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser pour convaincre ; qu'il existe un vrai problème de société lié aux pesticides et que c'est une espèce d'épée de Damoclès au - dessus de nous. Ce n'est certainement pas le seul contaminant qui pose problème mais c'est sans doute un de ceux sur lequel nous avons les moyens d'agir par la loi et par nos choix alimentaires notamment. Il faudra aussi gérer ce qui reste dans l'environnement et ce ne sera pas une partie de plaisir.

*Il a été laissé volontairement à cet exposé le caractère d'intervention orale.

(1) directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991 concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques, publiée au journal officiel n° L 230, 19/8/1991